



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Suivis de la Laineuse du prunellier sur le lac de chaux de Bansat (63) de 2024 à 2026

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte :

Le lac de chaux, situé sur la commune de Bansat (adhérente au PNR), est un milieu rare en Auvergne ; il s'agit d'une étendue d'eau sur un sol très imperméable (argileux) dont le remplissage ne dépend que des précipitations.

En 2020, la municipalité de Bansat et le syndicat mixte du Parc ont réalisé un état des lieux de la biodiversité du site (faune, flore, historique). Ce diagnostic a permis la rédaction d'un plan de gestion du



Lac de chaux pour la période 2022-2029, avec plusieurs partenaires, dont la LPO Auvergne et la Fédération Départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme.

Afin d'œuvrer collectivement pour la préservation et la valorisation du Lac de chaux, une convention de gestion tripartite a été signée le 07 septembre 2022 entre la municipalité de Bansat, le syndicat mixte du Parc et la Fédération Départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme.

Cette convention prévoit une répartition des rôles entre les trois partenaires ; le syndicat mixte du Parc est essentiellement chargé de l'amélioration des connaissances naturalistes sur le site et de la sensibilisation des habitants et acteurs locaux aux côtés de la municipalité.

A partir de 2024, il est prévu de réaliser un suivi de la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) dans les couronnes arbustives de cette zone humide. Ce papillon assez rare en Auvergne est protégé au niveau européen et au niveau national.

Le Parc pourra transmettre le plan de gestion au prestataire retenu.

Mission :

Le prestataire retenu devra réaliser le suivi de la Laineuse du Prunellier en 2024, 2025 et 2026. Chaque suivi fera l'objet d'un bon de commande.

Aucun suivi précis de la Laineuse du Prunellier n'a encore été mené sur le site. Des nids ont été observés dans les lisières et les haies depuis 2019.

Objectifs :

- Suivre la Laineuse du Prunellier sur trois années successives ;
- Mieux connaître l'espèce (installation des nids) et sa répartition sur la zone humide ;
- Estimer la population (nombre de nids et de chenilles) et étudier son évolution ;
- Evaluer l'état de conservation ;
- Cartographier les données ;
- Proposer des préconisations de gestion de la zone humide favorables à l'espèce ;
- Réaliser un rapport de synthèse.

Méthodologie :

L'ensemble de la zone humide d'un peu plus de 3 hectares sera prospectée afin de détecter les nids de chenilles avant la dispersion des larves, entre fin avril et début mai.

Les prospections seront menées dans des conditions météorologiques favorables.

Livrables :

A la fin de chaque prospection annuelle, un petit rapport d'environ une page sera envoyé au Parc pour le tenir au courant des résultats.



Le rapport de synthèse, remis à la fin des trois années de suivi, devra comprendre une introduction, la description de la méthodologie utilisée, les résultats, une conclusion et un résumé d'une page.

Une version intermédiaire du rapport de synthèse sera transmise de façon dématérialisée au Parc en septembre 2026. Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, le rapport final sera envoyé au Parc au plus tard fin novembre 2026. Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version word et PDF. Il devra faire apparaître les logos du Parc et du financeur de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).

Concernant la cartographie, les données fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS. Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir directement ses données dans la base Géonature du Parc Livradois-Forez, ou de les restituer via la liste de données brutes sous forme d'un tableau excel (qui sera fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire au cours de la mission, avec à minima :

- Un échange en amont de la phase de terrain, chaque année, pour organiser la prospection annuelle ;
- Un échange après le petit rendu annuel pour présenter les résultats et échanger sur d'éventuelles modifications.

Planning prévisionnel pour un suivi annuel :

Phase de terrain en avril-mai.

Transmission d'un rapport d'étude provisoire début septembre.

Suite à un temps d'échange avec la chargée de mission, le rendu du rapport final de synthèse des trois années de suivi se fera au plus tard le fin novembre 2026.

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 01/12/ 2026.

Budget :

Le budget maximal est de 3 000 € TTC pour 3 suivis.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. valeur technique de l'offre (50%)
2. délai de livraison (20%)
3. prix (30%)



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé et chiffré remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total unitaire (pour 1 suivi)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le 28 février 2024– 12 H 00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude,
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez